

Référence cartographie des emplois	Correspondance UCANSS
SAN- 30 A SAN-20 A	
Intitulé du poste	
Chargé(e) de mission – Gestion de crise sanitaire	
Intitulé de l'emploi	
Chargé(e) de mission veille et sécurité sanitaire	

Création	x
----------	---

Structure	Siège
Direction de rattachement	Direction de la santé publique
Direction adjointe	Direction adjointe de la veille et de la sécurité sanitaire
Pôle	Pôle régional de veille sanitaire

Contexte
<p>L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet régional de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.</p> <p>La Direction de la santé publique est structurée en 3 directions adjointes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction adjointe de la veille et sécurité sanitaires - Direction adjointe de la santé environnement - Direction adjointe de la prévention et promotion de la santé - et un pôle pharmacie, produits de santé et laboratoires de biologie médicale. <p>Elle est placée sous la responsabilité de la directrice de la santé publique. A ce titre, elle assure la présidence déléguée de la commission de coordination des politiques publiques de santé dans le domaine de la prévention, de la santé au travail, de la santé scolaire et de la protection maternelle et infantile Elle est également membre du COMEX, du CODIR et participe au conseil de surveillance de l'Agence.</p> <p>La Direction adjointe de la veille et de la sécurité sanitaire est chargée de contribuer sous la responsabilité de la directrice de la santé publique à la conception et la mise en œuvre de la politique de santé publique, et plus particulièrement de la veille et de la sécurité sanitaires dans le cadre des objectifs fixés par le directeur général de l'ARS. Elle participe en tant que de besoin et dans ce champ, aux travaux menés par les autres directions métiers de l'ARS, la zone de défense, les délégations départementales. Elle établit des liens avec les préfetures dans le domaine relatif aux gestions de crises dans le cadre des protocoles signés entre les préfets de départements et le directeur général de l'ARS. Elle</p>

participe en tant que directrice adjointe au comité de direction de la santé publique et au comité de direction de l'agence régionale de santé.

Elle a pour mission de l'organisation régionale de la veille et sécurité sanitaires ainsi que de la préparation des plans de gestion de crise. Elle assure la continuité des missions de l'ARS dans la veille et la sécurité sanitaires à partir d'une équipe 22/35 et d'une équipe 29/56.

Elle organise et anime la plateforme régionale de veille et sécurité sanitaires qui comprend :

- le point focal régional (PFR)
 - le pôle régional de veille sanitaire (PRVS)
 - le pôle régional de de gestion de crise
- et la participation de la Cellule Bretagne de Santé Publique France.

Le contexte du poste

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'ARS souhaite renforcer son équipe pluridisciplinaire spécialisée et dédiée à la gestion et à la réponse aux signaux et alertes.

Les missions de veille sanitaire visent à détecter le plus précocement possible tout événement anormal présentant un risque potentiel pour la santé de groupes de population, essentiellement dans les domaines des maladies transmissibles et de l'exposition à des agents toxiques environnementaux.

Dans le contexte actuel de Covid-19, afin d'empêcher une résurgence de l'épidémie lors du déconfinement, une stratégie du « tester, tracer, isoler » est mise en place. Un enjeu essentiel est de dépister très précocement tous les cas symptomatiques et les cas contacts en vue d'interrompre les chaînes de transmission et limiter la diffusion du virus grâce à un contact tracing.

En cas d'identification de cas groupés (« cluster ») ou de survenue de cas de Covid au sein d'une collectivité, la recherche de ces contacts (« contact tracing ») est effectuée par les ARS au sein de la Direction de la Veille et Sécurité Sanitaire. Elle assure également le suivi de ces situations de niveau 3 en coopération avec les services de l'Assurance Maladie et de Santé Publique France.

Dans ce cadre, l'ARS souhaite renforcer ses ressources en terme de participation opérationnelle aux missions d'investigations.

Missions/Activités

L'agent est en charge :

- **Au niveau Investigations sanitaires - Information**

Auprès du cas confirmé :

- retracer son parcours
- déterminer une hypothèse de contamination
- identifier toutes les personnes considérées comme « contacts »

Au sein d'un cluster :

- entourage proche : famille, amis, personnes ayant participé à un événement en commun,
- entourage professionnel proche,
- personnes ayant voyagé à côté dans un avion ou un train...

Au sein d'une collectivité :

- entourage proche : famille, amis, personnes en contact étroit avec le cas au sein de la collectivité
- personnels des collectivités en contact étroit avec le cas

Après de ses contacts :

Rappel individuel de tous les « contacts ». L'entretien téléphonique avec un « contact » permet de :

- s'assurer de son état de santé et l'orienter sans délai vers un médecin voire le centre 15
- lui demander de respecter un confinement strict pendant les 14 jours suivants le dernier contact avec le cas confirmé
- lui demander la réalisation d'une auto-surveillance de son état de santé pendant toute la période de la quatorzaine
- lui rappeler les mesures barrières et la nécessité du port d'un masque si contact avec d'autres personnes

Après du responsable de la collectivité touchée (maire, employeur, directeur d'établissement...) :

- Assurer le recueil d'information sur la collectivité touchée
- Assurer le lien avec le service santé de la collectivité (santé scolaire, médecine du travail...)
- Produire régulièrement un point d'information sur l'avancement des investigations

• **Au niveau Pilotage des investigations**

Le chargé(e) de mission est chargé également d'assurer le pilotage de l'organisation des investigations en lien avec les équipes de la veille et sécurité sanitaire.

Il pourra être chargé de **la répartition des signalements auprès des équipes et superviser le suivi de l'avancement des situations de niveau 3.**

Il pourra également être amené à préparer l'ensemble des éléments de reporting pour la Direction de la veille et sécurité sanitaires.

• **Au niveau de la participation à la cellule information**

Il participera également de manière régulière à la cellule information de l'ARS afin d'assurer une réponse téléphonique ou par mail à l'ensemble des questions posées par les institutions, les professionnels et les particuliers sur les modalités de gestion du COVID-19.

• **Interactions et conditions d'exercice**

Le chargé(e) de mission est en lien permanent avec les directions de l'ARS actives dans la gestion de crise et les partenaires externes (Education Nationale, Conseils départementaux, Préfecture, EHPAD, établissements de santé, professionnels de santé libéraux, etc.).

Les horaires de travail sont de 39h hebdomadaires, hors intervention les week-ends et jours fériés.

Conditions particulières

Sujétions particulières de présence liées à la nature même du poste

Disponibilité

Dans le cadre des activités de contact tracing, travail le week-end dans le cadre d'une planification prévisionnelle.

Catégorie/Corps-Grade/Niveau

Le profil recherché est :

- Cadre de santé
- Professionnels de santé
- Agent titulaires d'un master en santé publique

Compétences

Savoir

Environnement institutionnel et administratif : organisation, missions

	<p>et fonctionnement des services</p> <p>Cadre réglementaire de la veille et de l'alerte sanitaire</p> <p>Connaissances pluridisciplinaires dans le champ de la santé publique</p>
Savoir -faire	<p>Maîtriser les situations dans des délais contraints</p> <p>Identifier les situations à risque</p> <p>Proposer les mesures de préventives et correctives</p> <p>Assurer la compréhension des situations à risques auprès des décideurs et de la population</p> <p>Définir des procédures d'alerte et savoir alerter</p> <p>Utiliser des outils et des systèmes d'information</p> <p>Mettre en œuvre les techniques de la communication professionnelle</p> <p>Savoir réaliser des présentations écrites et orales</p> <p>Traduire et expliciter ses résultats auprès publics divers</p> <p>Analyser et maîtriser les risques</p> <p>Prendre des responsabilités</p> <p>Mobiliser et analyser de manière critique les connaissances scientifiques utiles</p> <p>Discerner les enjeux, prendre des initiatives dans des domaines sensibles et dans l'urgence</p>
Savoir-être	<p>Faire preuve de rigueur scientifique</p> <p>Gérer des situations conflictuelles</p> <p>Résister au stress</p> <p>Témoigner d'une indépendance d'esprit et de jugement</p> <p>Faire preuve de rigueur scientifique</p> <p>Travailler en équipe pluridisciplinaire</p> <p>Communiquer en situation de crise</p>

Contact	ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr
Date limite de dépôt des CV et LM	13/09/2020